



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Listes électorales à trous

Question écrite n° 15358

Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre d'électrices et d'électeurs non-inscrits ou mal inscrits sur les listes électorales. Selon l'Insee, en mars 2022, 48,8 millions de citoyens sont inscrits sur les listes électorales, soit 95 % des personnes en âge de voter. Force est de constater que 5 % des citoyens français ne sont pas inscrits et ne peuvent accéder au vote. À l'heure où le taux d'abstention est fortement élevé à chaque élection - 49,88 % aux élections européennes de 2019, 58,4 % au deuxième tour des élections municipales de 2020, 26,31 % aux élections présidentielles de 2022 et 52,49 % au premier tour des élections législatives de 2022 - il est plus que jamais nécessaire d'opérer à une campagne d'information et d'inscription sur les listes électorales pour les personnes non inscrites. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre s'il compte procéder à l'inscription automatique sur les listes électorales des 5 % de non-inscrits, comme il le fait déjà pour les citoyens atteignant la majorité. En seront-ils informés par courrier ? Enfin, il souhaite savoir s'il envisage d'initier une grande campagne publicitaire d'inscription sur les listes électorales.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15358

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1112

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)